



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 44275

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des futurs médecins généralistes. Les représentants du département de médecine générale de la faculté de médecine de Dijon dénoncent un ratio enseignants-enseignés de 9 enseignants pour 250 internes et 400 externes, soit 650 étudiants. Ils pointent le faible nombre de nomination au poste de maître de conférences au vu des besoins et des spécificités de la médecine générale. Les médecins généralistes sont une clé de voûte de l'organisation sanitaire en milieu rural, particulièrement touché par la désertification médicale ; ils doivent donc bénéficier de formations de qualité. Aussi, elle lui demande ses intentions pour répondre aux besoins des représentants des départements de médecine générale, mais aussi des territoires.

Texte de la réponse

La filière de médecine générale, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Cela a encore été souligné en septembre lors de la présentation de la stratégie nationale de santé. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. Concernant l'intégration, la procédure a abouti dès le 1er septembre 2012 à la titularisation de plus de la moitié des enseignants intégrables, soit vingt-neuf professeurs et quatre maîtres de conférences. En 2013, trois emplois de professeur ont été également offerts à l'intégration. Pour ce qui est de l'ouverture des concours, ont été alloués en 2012 six postes de maître de conférences contre trois en 2011. Toutefois, en 2011, un seul candidat avait été lauréat. De même, seulement trois enseignants ont pu être recrutés en 2012 alors que six postes étaient proposés. Cela illustre parfaitement le fait que le renforcement des effectifs enseignants de la filière dépend non seulement du nombre de postes ouverts par les ministères mais également de la capacité à pourvoir ces postes par des candidats choisis souverainement par le conseil national des universités (CNU). En 2013 et pour la première fois un concours a pu être ouvert au niveau professoral. Au niveau des maîtres de conférences, trois postes ont été offerts, mais un seul candidat a déposé sa candidature. A l'issue du concours, c'est 2 enseignants supplémentaires qui ont été recrutés en médecine générale. En ce qui concerne les associés, en 2013, 25 postes ont été offerts. Ainsi, fin 2013, en comptant les chefs de clinique, les associés et les titulaires, l'effectif de la filière de médecine générale était de 321 enseignants, soit une création de postes de près de 200 postes ces 7 dernières années. Ces effectifs sont à rapprocher de ceux fixés au 1er septembre 2012 pour des disciplines hospitalo-universitaires telles que la cancérologie-radiothérapie (262), la thérapeutique (105) ou bien la biologie cellulaire (115). Pour pallier l'insuffisance patente du vivier, démontrée par le déficit du nombre de candidatures enregistré lors des concours au regard des postes offerts, il était important de veiller à l'engagement des jeunes chefs de clinique dans une carrière universitaire. Ainsi, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a examiné en 2012 les situations où le clinat de certains jeunes chefs de clinique prenait fin alors que ceux-ci n'étaient pas tout à fait à même de se présenter au concours de maître de conférences. Deux mesures ont ainsi été décidées par le ministère. Une première en matière de recrutement

puisque dix chefs de clinique pourront poursuivre pour une 5e , voire une 6e année leur clinicat sous la forme d'une nomination comme associé. Une seconde en terme budgétaire, car 6 nouveaux emplois ont été budgétés pour permettre à une nouvelle cohorte de chefs de clinique de médecine générale de bénéficier de ces prolongations de leur clinicat de 2 ans. Ainsi, les ministères veillent bien, poste par poste, à ce que tous les moyens utilisables soient mobilisés pour dynamiser et faire croître dans les meilleures conditions la filière de médecine générale.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44275

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12529

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1592